

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CE543

présenté par

M. Cubertafo, Mme Bono-Vandorme, M. Dombreval, M. Labaronne, M. Lamirault, M. Blanchet,
M. Venteau, Mme Jacqueline Dubois, M. Damaisin, Mme Tuffnell, Mme Gatel et M. Colas-Roy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.